

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Article Premier.

Notre Ordonnance du 13 juin 1907 est remplacée par les dispositions suivantes :

TITRE PREMIER**Des listes d'indigents.**

ART. 1. — Les listes d'indigents établies à ce jour et donnant droit à l'assistance médicale et à la fourniture gratuite des médicaments cesseront d'être valables à compter du jour où de nouvelles listes d'indigents auront été établies conformément aux dispositions ci-dessous.

ART. 2. — Il sera établi une liste d'indigents à la Mairie et au Commissariat de police de chaque quartier. Une liste d'inscription d'extrême urgence sera également établie dans les conditions déterminées au titre IV de la présente Ordonnance.

ART. 3. — Il est institué, pour l'établissement des listes d'indigents, des commissions correspondant aux trois quartiers de Monaco-Ville, de la Condamine et de Monte Carlo.

ART. 4. — Ces commissions seront composées ainsi qu'il suit :

Un membre de la Commission Communale désigné par le Maire, Président ;

Le Commissaire de Police du quartier ;

Un notable désigné par le Gouverneur Général.

Le médecin du quartier pourra assister aux réunions de la Commission, avec voix consultative.

Les membres de ces commissions qui ne sont pas membres de droit, seront nommés pour une période de 3 ans. Il devra être procédé à leur désignation aussitôt que l'Ordonnance fixant la composition de la Commission Communale aura été rendue. Les membres sortants resteront en fonctions jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

ART. 5. — Il est institué un Comité central d'assistance médicale qui sera présidé par M. le Maire ou un adjoint délégué par lui. Il sera composé des membres des commissions de quartier.

ART. 6. — Les commissions de quartier se réuniront tous les mois et décideront les inscriptions et les radiations,

ART. 7. — Le Comité central se réunira tous les six mois. Il rédigera un rapport sur les opérations des commissions de quartier. Ce rapport sera remis à S. Exc. le Gouverneur Général qui pourra, quand il le jugera utile, provoquer une nouvelle délibération. Le Gouverneur Général pourra, en outre, convoquer extraordinairement le Comité central.

TITRE II**Des conditions d'inscription.**

ART. 8. — L'inscription sur les listes d'indigents ne sera opérée qu'à la demande du bénéficiaire et sera personnelle. Néanmoins les chefs de famille pourront obtenir l'inscription collective de leurs ascendants, descendants ou conjoint, lorsque ceux-ci habiteront sous le même toit et seront à leur charge.

ART. 9. — L'inscription sera accordée à tous les malades indigents de nationalité monégasque, même n'habitant point la Principauté. Elle ne pourra être accordée aux individus de nationalité étrangère que s'ils possèdent dans la Principauté leur domicile, sous réserve des conventions internationales.

TITRE III**Des cartes d'assistance gratuite.**

ART. 10. — Les individus inscrits sur les listes d'indigents ne pourront obtenir la gratuité des soins médicaux et des médicaments que sur le vu d'une carte d'assistance gratuite, qui leur sera délivrée par le Commissaire de Police de leur quartier, chaque fois qu'ils solliciteront une consultation dans le Cabinet du Médecin de la Ville ou à leur domicile.

La carte sera exclusivement personnelle. Elle portera l'indication des nom, prénoms, profession et domicile de l'indigent, sa signature, la date de la délivrance et un numéro d'ordre. Ce numéro devra figurer sur les mémoires des pharmaciens en même temps que le nom de l'indigent.

ART. 11. — La carte sera, en principe, valable pour une seule consultation.

Toutefois, lorsque le médecin traitant estimera que la maladie exigera un certain nombre de consultations, il inscrira sur la carte la durée approximative de la maladie. La carte de gratuité sera, dans ce cas, valable pour toute la durée fixée, mais sans que cette durée puisse excéder le délai d'un mois. A l'expiration de ce délai, elle sera, s'il y a lieu, renouvelée.

La carte demeurera entre les mains du béné-

ficiaire, elle sera présentée au pharmacien avec les ordonnances du médecin traitant et remise à l'indigent en même temps que les médicaments fournis.

ART. 12. — L'ordonnance médicale ne donnera droit à la délivrance de médicaments gratuits qu'autant qu'elle aura été contresignée par le Commissaire de Police du quartier. Elle devra porter l'indication de la quantité de chaque médicament que le médecin aura estimée nécessaire pour une durée déterminée.

Au cas où il croirait avoir besoin de prolonger son traitement, l'assisté pourra se présenter devant le Commissaire de Police qui vérifiera si le délai indiqué par l'ordonnance est échu et, dans l'affirmative, délivrera une nouvelle carte d'assistance avec laquelle l'indigent pourra obtenir du médecin le renouvellement de son ordonnance.

TITRE IV**Des cas d'extrême urgence.**

ART. 13. — En cas d'extrême urgence, les médecins autorisés dans la Principauté pourront délivrer les ordonnances qui devront être exécutées gratuitement par les pharmaciens.

ART. 14. — Dans le délai de vingt-quatre heures, l'inscription sur la liste d'indigents devra être demandée au Commissariat de Police du quartier. Elle devra être autorisée par l'un des membres de la Commission de quartier.

Cette inscription sera valable jusqu'à la plus prochaine réunion de la Commission de quartier, qui en prononcera le maintien ou la radiation.

Elle donnera lieu à la délivrance d'une carte d'assistance gratuite, conformément aux dispositions du titre III de la présente Ordonnance.

Article II

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le onze mars mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
Pour le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
BERTHET

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a reçu, hier après-midi, la visite de S. A. R. le Prince de Saxe-Cobourg et Gotha.

Un très remarquable concours de chiens policiers a eu lieu, vendredi, sur le terrain de l'Exposition des canots automobiles à la Condamine.

On sait les services que les chiens sont appelés à rendre dans la recherche et l'arrestation des malfaiteurs. L'emploi de ces précieux auxiliaires a d'abord été utilisé en Belgique et en Allemagne. En France, c'est M. Simard, alors commissaire de police à Neuilly et actuellement directeur de la Sûreté publique de la Principauté, qui fut, le premier, chargé du recrutement et de l'éducation des chiens policiers.

S. A. S. le Prince, qui avait suivi avec le plus vif intérêt ces curieux essais, a daigné accorder Son haut patronage au concours organisé dans la Principauté.

La journée de jeudi a été réservée à l'exposition des concurrents et, malgré le temps très mauvais ce jour-là, de nombreux visiteurs se sont pressés autour du chenil.

Le lendemain, le ciel s'était rasséréiné et c'est sous un soleil radieux que se sont déroulées les diverses épreuves. Elles ont été suivies par une foule énorme venue de tous les points de la Riviera et qui n'a pu entièrement trouver place dans la vaste enceinte du stand.

S. A. S. le Prince est arrivé à 2 heures et a été reçu par M. le Gouverneur Général intérimaire ainsi que par MM. Camille Blanc, président d'honneur du Comité, et le baron Henri de Rothschild, président du jury.

A l'entrée du Prince dans la tribune d'honneur, la musique la « Philharmonique » a joué l'*Hymne Monégasque*, écoutée par l'assistance debout et tête découverte.

Dans la tribune de Son Altesse Sérénissime avaient pris place: S. A. R. la Princesse Christian, sœur de S. M. le Roi d'Angleterre; S. A. R. la Princesse Stéphanie, Comtesse de Lonyay et M. le Comte de Lonyay; M^{me} Stern; M^{me} Cohn; M. le Marquis et M^{me} la Marquise de Chasseloup-Laubat; S. A. R. le Prince Orloff; M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes; M. Roussel, Gouverneur Général intérimaire; Sa Grandeur M^{gr} du Cured, évêque de Monaco; M. le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp de S. A. S. le Prince; M. Jaloustre, chef du cabinet civil; M. de Loth, maire de Monaco; M. Fuhrmeister, secrétaire particulier du Prince.

Une dizaine de chiens ont été présentés et ont émerveillé l'assistance par les résultats obtenus de leur intelligence et de leur docilité.

A la suite de ces épreuves, les prix ont été attribués par le jury dans l'ordre suivant:

1^{er} prix ex-æquo, *Jules*, à M. Tedesco; *Max*, à M. Simard; *Duc*, à S. A. S. le Prince de Monaco; 2^e, *Pipeau*, français; 3^e, *Berger*; 4^e, *Max II*; 5^e, *Folette*, à M. Siméon.

Placée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince, la grande fête annuelle du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne a eu lieu samedi au Casino de Monte Carlo, mis gracieusement à la disposition du Comité par la Société des Bains de Mer, et a été couronnée du plus brillant succès.

Dans l'atrium élégamment décoré, avaient été disposés le kiosque à champagne et celui de la tombola.

Dans la salle du théâtre également pavoisée se

déroulait la représentation de la *Vie de Bohème*, dont il sera parlé d'autre part.

S. A. S. le Prince, qu'accompagnaient S. A. R. la Princesse Stéphanie, Comtesse de Lonyay et le Comte de Lonyay, a été reçu, à Son arrivée, par le Consul d'Italie et M^{me} Rosset, et par M. Zanolli, président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne. Le Souverain a invité M. et M^{me} Rosset à prendre place dans Sa loge où se trouvaient également MM. le comte de Lamotte d'Allogny, le capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, le lieutenant de vaisseau Bourée et le capitaine Laurendeau de Juniac.

Au moment où Son Altesse Sérénissime pénètre dans Sa loge, l'orchestre joue l'*Hymne Monégasque* puis la *Marche royale Italienne*.

Les loges voisines sont occupées par leurs titulaires et les personnalités italiennes et françaises invitées.

La salle où se mêlent aux plus élégantes toilettes les uniformes des officiers offre le plus brillant aspect.

A la suite de la représentation, un bal fort animé a eu lieu dans l'atrium et dans la première salle de jeu. Il a été momentanément interrompu à deux heures du matin par le tirage de la loterie.

La série des fêtes, si heureusement organisées par le Comité que Son Altesse Sérénissime a tenu à former dès cette année, s'est continuée dimanche l'après-midi sur les terrasses du Casino par une bataille de fleurs enfantine.

Environ deux cents enfants costumés ont pris part à ces réjouissances qui avaient attiré un nombreux public.

A 3 heures et demie, il a été procédé à la remise des bannières aux voitures les mieux décorées et à une ample distribution de jouets à tous les enfants costumés.

Hier soir, un grand concert a été donné dans la salle du théâtre du Casino de Monte Carlo au profit de la Ligue contre la poussière des routes dont M. le docteur Guglielminetti est l'actif et dévoué secrétaire général.

Un public très nombreux et des plus élégants a applaudi le programme de ce beau concert, au cours duquel se sont fait entendre M^{me} Marguerite Carré, de l'Opéra-Comique de Paris; M^{lle} Bessie Abott, du Metropolitan-Opéra House de New-York; M^{lle} Bériza et M^{lle} Spennert, de l'Opéra de Paris; M^{lle} Mylo d'Arcyille, de l'Odéon; M. Smirnoff, de l'Opéra Impérial de Saint-Petersbourg; M. Gilly, M. Marvini, de l'Opéra de Paris, et l'orchestre de l'Opéra de Monte Carlo sous la direction de MM. Léon Jehin et Pomé.

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Joseph Cubisol, consul général de la Principauté à Tunis.

M. Cubisol avait été nommé le 4 juillet 1868. Il était commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, grand cordon du Nichan-Iftikhar de Tunis, chevalier de la Légion d'honneur, de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne et de l'Ordre de Léopold de Belgique.

L'*Ile-de-France*, le beau steam-yacht de la Société Générale des Transports Maritimes, frété par l'International Sporting Club, qui avait quitté Monaco le 24 février dernier avec 114 passagers, est rentré dans notre port le 11 de ce mois après une heureuse croisière pendant laquelle il a fait escale à Tunis, Palerme, Messine, Taormina, Naples, Civita-Vecchia. Les passagers ont pu se rendre à Rome où S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre plénipotentiaire de Monaco près S. M. le Roi d'Italie, s'est mis avec une extrême obligeance à la disposition des excursionnistes de la Principauté pour tous les renseignements qui pouvaient leur être utiles ou agréables.

EXTENSION DES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE

Le *Journal de Monaco* publie, aujourd'hui, dans sa partie officielle, une Ordonnance en date du 11 mars courant, remplaçant l'Ordonnance du 13 juin 1907 relative à l'assistance médicale gratuite.

On remarquera particulièrement, parmi les dispositions nouvelles, celles qui font l'objet des articles 4 et 5 et qui ont pour but de mettre cet important service dans les attributions de la Commission Communale.

THÉÂTRE

La « Boîte à Fursy » s'est encore fait entendre au début de la semaine pour le plus grand plaisir du public.

Vendredi et samedi, on a applaudi une charmante comédie de M. Mollet-Viéville, *Discrétion*, qui a été jouée de la façon la plus agréable par M^{mes} Farna, Charlier, Moore et MM. Lebreton et Michel.

Un divertissement, réglé par M. Saracco et dansé par la brillante M^{lle} Bordin et ses gracieuses camarades M^{lles} Charbonnel, Carrère, Giussani et Pavlova, a terminé le spectacle.

En intermède, on a entendu Dranem dont la manière caricaturale et froidement outrancière a déchainé des tempêtes de fou rire.

CONCERTS

Le dix-septième Concert Classique débutait par l'ouverture d'*Alceste* dont la belle ordonnance, la gravité touchante ont été traduites par l'orchestre avec perfection.

La sublime *Symphonie en Ut mineur*, l'une des plus célèbres de Beethoven et l'une des plus désespérément douloureuses, a été écoutée avec une religieuse émotion.

M. Rud. Herfurth a orchestré, avec un sens parfait du génie tourmenté de l'auteur, une suite de pièces de Chopin. Cette musique malade et fiévreuse, d'une nervosité délicieusement féminine, agit toujours puissamment sur l'auditoire qui l'a applaudie chaleureusement.

L'admirable *Marche funèbre* du *Crépuscule des Dieux* donne au contraire une impression de grandeur mâle et héroïque. Sa majesté a été magnifiquement traduite par l'orchestre.

L'originale et séduisante rapsodie, le *Carnaval à Paris*, du compositeur norvégien Svendsen, a heureusement complété le programme de ce beau concert.

DÉVELOPPEMENT DU PORT DE MONACO

L'année 1908 a été marquée par un accroissement considérable du mouvement du port de Monaco. En 1904, notre port avait reçu 612 navires représentant 45.000 tonnes de jauge; pendant l'année qui vient de s'écouler, 689 navires jaugeant 101.775 tonnes sont entrés à Monaco. Le tonnage a donc plus que doublé en cinq ans. Ce brillant résultat est la conséquence de la continuelle sollicitude que S. A. S. le Prince de Monaco n'a cessé de prodiguer à tous les services maritimes depuis la création du port. En 1904-05, 57 bâtiments de plaisance avaient visité le port de Monaco; en 1906-07, leur nombre s'est élevé à 66 et enfin, l'année dernière, il a atteint le chiffre de 76, les canots automobiles et les yachts de petite dimension non compris. Pendant l'année 1908, le quai du sud a été terminé et livré au commerce. Les navires de 120 mètres de long et de 7 mètres de tirant d'eau peuvent en toute sécurité s'amarrer le long d'un quai de 410 mètres de longueur.

Le nombre des bâtiments de commerce qui fréquentent déjà le port de Monaco, ne permettant pas d'amarrer à quai les nombreux bâtiments de plaisance, Son Altesse Sérénissime vient de décider la

construction, le long de la rive nord du port, d'un quai spécialement réservé aux yachts. Ce quai sera pourvu, comme l'est déjà le quai du commerce, de nombreuses prises d'eau, qui permettront aux navires de s'approvisionner d'eau potable en toute facilité. Un parc à charbon assurera aux bâtiments de plaisance le moyen de se fournir de combustible dans d'excellentes conditions. Le quai du nord devant être exclusivement réservé à la navigation de plaisance, les yachts auront toute latitude pour mettre à terre leurs embarcations, les réparer, les peindre. Le quai du nord aboutira au boulevard de la Condamine en face de la place Sainte-Dévote; des escaliers permettront de communiquer directement avec Monte Carlo. Les bâtiments de plaisance, quelle que soit leur nationalité, seront exempts des droits de quai auxquels sont soumis les bâtiments de commerce. Des bouées convenablement placées faciliteront aux yachts l'amarrage et l'appareillage.

En attendant la construction du quai dont nous venons de parler, afin de permettre aux yachtsmen de se rendre plus facilement à Monte Carlo, un petit appontement conduisant à un escalier vient d'être construit en face de la station Electrique.

Ces différents travaux seront bientôt complétés par l'amélioration de la rampe d'accès au port qui adoucira la montée actuelle si pénible pour les véhicules remontant chargés du quai vers la ville.

L'étude des phares qui doivent être placés aux extrémités des deux jetées est également terminée. Ces deux feux rendront l'entrée du port aussi facile la nuit que le jour pour les bateaux venant du large.

Parmi les améliorations dernièrement apportées au service du port, nous devons signaler encore l'installation d'une boîte aux lettres et d'un poste téléphonique au Bureau de la Marine. On étudie même le moyen de donner aux propriétaires des yachts, qui en feraient la demande, des postes téléphoniques à leur bord. Son Altesse Sérénissime vient de doter la Direction du Port d'un petit remorqueur destiné à assurer le service du pilotage, la surveillance de la pêche et la police des eaux de la Principauté. Ce petit vapeur, très soigneusement construit et installé pour le remorquage, rendra de grands services en cas d'incendie, pour porter secours à une embarcation en détresse aussi bien que pour aider à l'amarrage des gros bâtiments et remorquer au besoin les voiliers que le calme ou les vents contraires retiendraient devant l'entrée du port.

Ce remorqueur qui mesure 15 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur et 1 mètre 50 de creux, vient d'être spécialement construit par les Chantiers Pollack et Co de Londres pour le service auquel il est destiné. Après avoir traversé la Manche de Southampton au Havre, il remontera la Seine, traversera le canal de Bourgogne et descendra par la Saône et le Rhône jusqu'à Port-de-Bouc; il arrivera vers le 20 avril dans notre port.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 11 et 12 mars 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

H. H., né à Aachen (Allemagne) le 10 mars 1890, garçon d'hôtel, sans domicile fixe, trois mois de prison, pour vol simple;

M. A.-B., né à Saint-Etienne (Loire) le 12 avril 1890, serrurier, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

C. C.-V., né à Rougemont (Côte-d'Or) le 19 mars 1860, chanteur-ambulant, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, 41 tireurs ont pris part au *Prix de Laghet* (handicap). M. Crozier (22 m.) et comte F. Hoyos (22 m.), tuant 8 sur 8, partagent

les deux premières places; M. Ducourneau (20 m.), tuant 7 sur 8, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le comte F. Hoyos, Thellusson.

Le *Prix des Iris* (série) a réuni, jeudi, 41 tireurs. M. Journu (29 m.) et baron A. de Montpellier (24 m.), tuant 11 sur 11, partagent les deux premières places; M. Ducourneau (24 m.), tuant 10 sur 11, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le comte F. Hoyos, baron Falkenhausen, Owers, Ker.

Vendredi, 41 tireurs ont pris part au *Prix des Résédas* (handicap). MM. Ker, Erskine (24 m.) et baron A. de Montpellier (27 m.), tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places.

Hier, lundi, 45 tireurs ont pris part au *Prix des Orangers* (27 m.). MM. Journu et Hercy, tuant 6 sur 6, partagent les deux premières places; MM. Ker et comte Althann, tuant 5 sur 6, partagent la troisième place.

Le *Prix des Palmiers* (handicap) qui a eu lieu ensuite a réuni 43 tireurs. MM. le capitaine Stratford (20 m.) et comte T. de Gramedo (25 m. 1/2), tuant 6 sur 6, partagent les deux premières places; MM. Ker (24 m. 3/4) et Rondeaux (20 m.), tuant 6 sur 7, partagent la troisième place.

Mercredi 17 mars. — *Prix des Roses*, 3,000 francs.

Vendredi 19 mars. — *Prix des Lilas*, 1,000 francs.

Samedi 20 mars. — *Prix de Saint-Roman*, 1,000 francs.

Lundi 22 et mardi 23 mars. — *Grand Prix du Littoral*, 10,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une entrée de 100 francs.

Mercredi 24 mars. — *Prix de Saint-Roman*, 1,000 francs.

Vendredi 26 mars. — *Prix des Muguetts*, 1,000 francs.

Samedi 27 mars. — *Prix des Bananiers*, 1,000 francs.

Lundi 29 mars. — *Prix de Larvoto*, 1,000 francs.

Mercredi 31 mars. — *Prix de Monaco*, 3,000 francs.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Roméo et Juliette, opéra en 4 actes de Charles GOUNOD.

Distribution : Juliette, M^{lle} BESSIE ABBOTT; Stephano, M^{lle} BÉRIZA; Gertrude, M^{me} MARY GIRARD; Roméo, M. ANSELM; Mercutio, M. GILLY; Frère Laurent, M. VALLIER; Capulet, M. MARVINI; Tybalt, M. FABERT; Gregorio, M. THIRIAT; le Duc, M. CRUPENNINCK; Paris, M. PRAT.

Chef d'orchestre, M. LÉON JEHIN.

Le théâtre de Monte Carlo nous a rendu, dans un cadre de décors et de costumes neufs, et avec une interprétation excellente en son ensemble, ce charmant opéra de Gounod, qui remonte à 1867. Et voilà qu'elle nous est apparue, cette séduisante partition de *Roméo et Juliette*, pleine de jeunesse et de fraîcheur mélodique.

Nous retrouvons les lignes que nous y consacrons, en 1902, à cette même place. Nous ne saurions mieux faire que les résumer : « On pourrait, certes, à l'occasion de la reprise d'une œuvre de haute valeur, rouvrir l'éternelle discussion sur les nouvelles théories musicales et examiner dans quelle mesure Gounod contribua au développement et à la grandeur de l'école française; on pourrait encore analyser à souhait les beautés incomparables dont cette musique est parée, faire des comparaisons, malgré cela, et établir, par exemple, un parallèle entre les différentes factures orchestrales de telle ou telle autre partition, entre les diverses inspirations poétiques, comme on pourrait le faire en comparant la « Chanson du Printemps » de la *Walkyrie* avec le jardin de Marguerite. Il nous suffit de constater que dans la langue musicale élégante et souple de Gounod tout est charme et délicatesse et tout révèle un art supérieur, gouverné par un profond sentiment de la mélodie, enlacée d'une harmonie douce et caressante. Quant à l'instrumentation, toujours savante, elle est, la plupart du temps, d'une grande

richesse. Tout cela est connu. Ce dont nous devons être ravis, c'est de la remise à neuf d'ouvrages de telle beauté, où la plus grande partie de la nouvelle génération de compositeurs peut, malgré son savoir et ses tendances ultra-wagnériennes, puiser des trésors d'enseignements ».

Les nouvelles soirées de *Roméo et Juliette*, ont été de nouveaux triomphes artistiques avec M. Anselmi, un jeune et délicieux ténor italien, qui nous a fait la surprise de chanter en français, et de façon remarquable, le rôle de Roméo, où sa voix et son art du *bel canto* l'ont servi à souhait; M^{lle} Bessie Abbott qui, dans le rôle de Juliette, fit applaudir son sincère accent dramatique ainsi que le charme de son organe d'une grande pureté qui lui permit d'émerveiller l'auditoire; M^{lle} Bériza, exquise sous le travesti de Stephano; M^{me} Mary Girard, une irréprochable Gertrude; M. Gilly, un excellent Mercutio de voix superbe; M. Vallier, en frère Laurent; M. Marvini, Capulet et M. Fabert, Tybalt.

Les chœurs et l'orchestre furent superbes sous la vivante direction de M. Léon Jehin.

La Vie de Bohème, opéra en 4 actes de GIACOSA et ILICA, musique de PUCCINI. — Distribution : Mimi, M^{lle} BESSIE ABBOTT; Musetta, M^{lle} SPENNERT; Rodolfo, M. ROUSSELIÈRE; Marcello, M. GILLY; Colline, M. CHALIAPINE; Chaunard, M. CHALMIN; Benoît, M. PINI-CORSI; Alcindor, M. ARMAND.

Chef d'orchestre : M. Alexandre POMÉ.

Constatons encore le très vif succès remporté samedi dernier par la *Vie de Bohème*, joignant à son attraction artistique une manifestation charitable des plus intéressantes.

Nous avons, à maintes reprises, parlé de cette charmante partition et de son heureux auteur Puccini qui s'est inspiré de l'œuvre immortelle de Murger en y découpant pour le théâtre, avec la collaboration littéraire de MM. Giacosa et Illica, des épisodes tour à tour pittoresques, familiers, comiques et douloureux. Sans vouloir en rappeler toutes les scènes agréables par leur charme sentimental et mélancolique, il suffit de citer ce beau dialogue des amoureux dans le duo du premier acte; les adieux de Mimi et de Rodolphe, au troisième, qui se terminent en un quatuor scénique et mouvementé par l'arrivée de Marcel se disputant avec Musette; les lamentations du poète et du peintre, seuls dans leur mansarde, et particulièrement la cantilène de Colline pleurant sa vieille douillette, d'une coupe gracieuse et d'un sentiment des plus touchants. Mais c'est surtout dans les pages où se manifeste l'animation de la rue, le soir de réveillon au quartier Latin, ou à la barrière d'Italie, que se révèle tout le sens du théâtre de Puccini et son invention rythmique et symphonique. Ces épisodes de foule sont admirablement traités. La succession logique des motifs, le coloris orchestral, la beauté des dessins descriptifs y témoignent, à tout moment, d'un art réel et d'une idée vive, chaude et captivante.

Il va sans dire que la *Vie de Bohème* a été remise à la scène avec infiniment de goût, suivant les exigences de l'œuvre.

Et si la direction de notre théâtre a bien fait les choses sous le rapport de la décoration, elle les a mieux faites encore sous celui de l'interprétation.

M^{lle} Bessie Abbott a été très applaudie dans le rôle si poétique et si émouvant de Mimi et M^{lle} Spennert n'a pas été moins remarquable dans le personnage de Musette : voix belles et bien conduites, jeu composé avec un art supérieur et une grande intensité dramatique.

M. Rousselière qui marche de succès en succès a provoqué l'enthousiasme dans le rôle de Rodolphe qu'il a joué et chanté en artiste sûr de lui.

M. Chaliapine qui, dans la composition du rôle anecdotique de Colline, s'était déjà montré incomparable artiste, se faisait chaleureusement applaudir après les mélancoliques adieux à son manteau.

M. Gilly a vigoureusement accentué le type de Marcel, et MM. Pini-Corsi et Chalmin ont été parfaits en Benoît et Chaunard, sans oublier M. Ar-

mand en Alcindor et les chœurs qui ont participé à l'excellence de l'ensemble.

Quant à l'orchestre, en une œuvre comme la *Vie de Bohème*, il a une partie des plus importantes; il souligne l'action, complète la phrase mélodique et en fait ressortir le dessin.

Il n'y a donc que des éloges à adresser à M. Alexandre Pomé pour la façon hautement savante dont il a rendu la pensée et l'inspiration du musicien.

Son Alesse Sérénissime le Prince de Monaco honorait de Sa présence cette magnifique soirée, dont le public gardera longtemps le souvenir.

Fernand PLATY.

Essai sur les Origines de Monaco

II. — LA CITÉ

(suite)

La ville de Monoicos. (Vers l'an 500 avant J.-C.)

Les besoins du commerce ne tardèrent pas à attirer au centre même des affaires les habitants des collines voisines. Ils bâtirent des huttes autour du marché. Ainsi débuta la ville de Monoicos, ville exclusivement ligure, que signale Hécatée de Milet vers l'an 500 avant notre ère.

Le marché était situé au milieu de la Condamine. Les monnaies coloniales qu'on a retrouvées en creusant les fondations des maisons qui longent la rue Albert ne laissent aucun doute sur son emplacement (1).

Pour y accéder on ouvrit des voies.

C'est de cette époque que date le réseau de chemins de montagne qui, desservent les anciens foyers de production représentés par les enceintes et aujourd'hui par les bourgs et villages qui les ont remplacées. Tant que la population demeura divisée, l'idée ne serait pas venue de faciliter les communications; bien au contraire, on s'efforçait de les rendre impraticables en les semant d'obstacles; mais depuis la confédération des bourgades et l'établissement à Monoicos d'un marché d'écoulement des produits de la région, la création de nombreux débouchés s'imposa et on en ouvrit partout.

Un compromis entre les chefs en assurait l'entretien et la sécurité. Chaque tribu exerçait la police de la voie sur son territoire. Il y eut des tribunaux pour informer des infractions et pour punir les délinquants (2).

Pendant la guerre ligustique ces chemins ne furent plus entretenus et les Romains les trouvèrent en fort mauvais état (3).

Ce n'étaient sans doute que des sentiers étroits. L'un d'eux, que suivit César, descendait de la Turbie et venait aboutir au port de Monaco (4). C'était la grande artère commerciale. Une autre route, peu éloignée de la mer, se rendait en Italie. Celle qui franchit le *Col de Guerre*, venant de Peille, est évidemment très ancienne, de même qu'un vieux chemin, très rompu aujourd'hui,

(1) *Journal de Monaco*, 1884, 9 septembre.

(2) *De mirabilibus auscultationibus*, 85. (Attribué à Timée par Mullendorff).

(3) Lettre de D. Brutus à Cicéron, 871.

(4) VIRGILE, *Enéide*, VI, 830.

qui, passant par le plateau de Saint-Quentin, s'enfonçait dans le massif intérieur. Il est possible que la voie romaine elle-même n'ait fait que rajeunir un tracé plus ancien. Dans tous les cas, celui-ci n'aboutissait pas à Monaco.

Toutes ces voies furent dites herculéennes en vertu d'un principe de critique archéologique que nous exposerons plus loin. Par ces routes les marchandises, qui consistaient surtout en bétail, pouvaient être conduites à la ville monoécienne, dans le port de laquelle stationnaient les bateaux carthaginois.

Une ville, à cette époque, était une agglomération confuse de cases en bois, aussi petites que possible, accolées les unes aux autres et ouvrant sur des ruelles qui se dirigeaient vers le port ou vers le marché.

Là vivait une population de gens de toutes sortes, dont le nombre était accru, en hiver, par un contingent de trafiquants étrangers. Leurs chalands, tirés sur la grève, reposaient sur leurs cadres de bois, attendant le retour de la belle saison pour reprendre la mer.

Ces villes antiques étaient peu étendues. M. Camille Jullian fixe à 2.500 mètres le circuit de Marseille (1) et à 400 pas le périmètre d'Ampurias (2). Quelques-unes avaient un entrepôt fortifié; toutes d'ailleurs étaient protégées par une enceinte de murailles (3) et par une citadelle assise sur un point élevé. C'était l'*arx*, qui, en cas de danger, servait de refuge. L'*arx* ou citadelle renfermait aussi le sanctuaire de la divinité tutélaire dont la ville avait adopté le culte et quelquefois le nom.

Dans les villes maritimes on voyait un chantier de constructions navales (4). Nous ignorons où il était placé à Monoicos. Nous pensons que c'était au *Canton*.

La ville de Monoicos, encaissée dans un enfoncement, fermé au fond par les falaises du pied de la montagne et sur les deux flancs par des caps rocheux, était assez protégée par ces obstacles naturels pour pouvoir se passer d'ouvrages d'art (5).

Enfin toute ville renfermait une source d'eau douce pour l'alimentation de la population et l'approvisionnement des bateaux.

C'est fondé sur ces données générales que nous nous sommes efforcé de rétablir dans ses grandes lignes la physionomie de la cité monoécienne, telle qu'elle pouvait être il y a deux mille cinq cents ans.

Aidé par les articles du *Journal de Monaco* relatant les découvertes faites dans le sous-sol de la Principauté, par les souvenirs de ceux qui furent témoins des travaux et par le registre des entrées du musée, nous avons repéré les lieux où ont été recueillies les monnaies préromaines.

(A suivre).

Ch^{ne} L. DE VILLENEUVE

Directeur du Musée Anthropologique.

(1) *Histoire de la Gaule*, I, p. 240.

(2) *Ibid.*, I, p. 241 (note).

(3) TITE-LIVE, XXXIV, 9.

(4) STRABON, V, 2, 55.

(5) Peut-être ces défenses ne furent-elles pas jugées suffisantes, car M. Jolivot cite aux *Spélugues* (Monte Carlo) un gros mur (qui a disparu), auquel devait correspondre, de l'autre côté, une muraille fermant le passage de *La Colle*.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
le 30 mars 1909, à 2 h., en l'étude de M^e Le Boucher

DE
DEUX MAISONS
à Monaco, rue Caroline et rue des Orangers

Premier lot, maison d'angle, mise à prix. **22.000 fr.**
Consignation pour enchérir..... **1.800 fr.**

Deuxième lot, maison rue des Orangers,
mise à prix..... **18.000 fr.**
Consignation pour enchérir..... **1.500 fr.**

Faculté de réunion. On peut traiter avant les enchères.
Pour renseignements s'adresser à M^e LE BOUCHER.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO** sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 16 Avril 1909, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1909;
- 2^o Rapport des Commissaires;
- 3^o Approbation des comptes s'il y a lieu;
- 4^o Fixation du dividende;
- 5^o Aliénation de diverses parcelles de terrain;
- 6^o Nomination des Commissaires des comptes.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulevard du Nord

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908. cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.		